

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 1978

Délibération n° 78-3 du 17 Mai 1978
portant approbation du procès-verbal de la réunion du 7 Février 1978

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie", après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès
verbal de la réunion du 7 Février 1978.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

F. VALIRON

Le Président
du Conseil d'Administration

L. LANIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FEVRIER 1978

(1ère réunion 1978)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" s'est réuni sous la Présidence de M. LANIER, le 7 Février 1978 à 10 heures au siège de l'Agence, avec pour ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 Novembre 1977.
- 2 - Premières réflexions sur les modifications du IIIème Programme d'intervention 1977-1981.
- 3 - Réflexions inspirées par le rapport de M. Michel ROCARD sur l'activité des Agences.
 - réflexion financière,
 - effectifs extérieurs.
- 4 - Point des campagnes d'information :
 - compte-rendu de l'année 1977,
 - projets pour 1978.
- 5 - Questions diverses : remises gracieuses.

Assistaient à la réunion

- En qualité d'Administrateurs :

M. LANIER, Président
M. RICHARD, Vice-Président
M. de BOURGOING
M. PERNIN
M. BADGUERAHANIAN
M. VINCENT
M. GALLON
M. JOURDAN
M. le Docteur TALON
M. RENARD
M. BOREL
M. ROUSSELIN
M. VERNY

- Etait absent et avait donné pouvoir :

M. JOURDET & M. BADGUERAHANIAN

- Etaiient absents et excusés :

M. TERRE
M. TENAILLON
M. CHAMANT
M. DUBOIS
M. PERBEN
M. SAGLIO

- Au titre du Comité de Bassin :

M. LALLOY, Président d'Honneur
M. BETTENCOURT, Président

- Au titre du Ministère de la Culture et de l'Environnement :

M. TRUCHOT

- Au titre de la Région d'Ile de France :

M. LORIFERNE
M. DELATRONCHETTE

- Au titre du Contrôle Financier :

M. QUINTIN, Contrôleur Financier

- Au titre de l'Agence :

M. VALIRON, Directeur, assisté de
M. SALMON, Secrétaire Général
M. BAZIN
M. DARGENT
M. PINOIT
M. CADIOU
M. SALVETTI
M. FABRE
M. OERLEMANS
M. CAILLE
M. LESOUËF
M. MARUANI
Mlle CORMERAIS
M. BAYON DE NOYER
Mme MORAILLON, Agent Comptable

°°

Le Président LANIER ouvre la séance en prononçant le discours liminaire suivant :

Mes Chers Collègues,

Notre Conseil se réunit pour la première fois au cours de l'année 1978 et j'ai pensé qu'il serait bien, avant d'entamer nos travaux de la nouvelle année, que nous jetions sur eux un regard prospectif. Notre ordre du jour nous y invite d'ailleurs.

1975, 1976, 1977, placées au carrefour du VIème et du VIIème Plans et de nos IIème et IIIème Programmes, ont été pour nous des années d'intense activité :

- activité d'ordre doctrinal : il nous a fallu préciser, dans tous les domaines où nous agissons, nos objectifs et nos méthodes ;
- activité d'ordre politique : il nous a fallu confronter nos idées avec celles des autres et les faire admettre à leur place, c'est-à-dire au centre, au niveau de l'Etat comme au niveau des Régions ;
- activité d'ordre administratif et financier : il nous a fallu bâtir des programmes d'intervention et faire voter les moyens qui permettraient leur exécution.

Nous avons fait tout cela simplement puisque c'était notre tâche mais nous l'avons fait avec suffisamment de foi et de persévérance pour ne pas buter sur les obstacles. Le moindre de ceux-ci n'a pas été la crise économique dans laquelle, presque dans le même temps, nous sommes entrés et qui, de plan de redressement en plan de redressement, a bien failli compromettre notre succès. Nous sommes restés dans l'inquiétude jusqu'à notre dernier Conseil de Novembre ; et puis, dans cette longue aventure de trois années, nous nous sommes aperçus qu nous avons réussi la plus difficile de nos entreprises : celle de persuader nos partenaires, notre tutelle, l'arbitre national (en la personne du Premier Ministre) que nous avons visé juste et qu'il fallait nous aider à conserver notre cap au milieu des événements contraires. Les objectifs de notre IIIème Programme ont pu être ainsi sauvegardés pour l'essentiel et notre budget 1978 a été voté comme nous souhaitions qu'il le soit.

Est-ce dire qu'une fois gagnée la partie que nous avons engagée, nous ayons à camper sur nos positions jusqu'à la prochaine alerte ? - L'ordre du jour de notre Conseil d'aujourd'hui est là pour nous convaincre du contraire. Qu'y voyons-nous ? Nous y apercevons le dessin de ce que sera l'année 1978 et, sans doute encore, l'année à venir : années de réflexion sur ce que nous sommes, sur ce que nous faisons, années de mises au point de ce que nous n'avons encore qu'ébauché, années de consolidation de nos outils et de nos méthodes.

Concrètement, nous retiendrons sur notre ordre du jour et dans l'important dossier qui l'accompagne deux points d'accrochage, l'un et l'autre intitulés "Réflexions" portant :

- les unes sur les modifications à faire subir à notre Programme en vue de l'adapter ou de le compléter ;
- les autres sur les conclusions et recommandations du rapport déposé par l'Inspection des Finances pour clôturer la mission qu'elle a fait accomplir au cours de l'année 1976 dans les Agences.

Nous aurons au cours de notre séance d'aujourd'hui à examiner tout spécialement ces deux points et, pour introduire nos débats, je voudrais dire tout de suite pourquoi je juge cet examen très important et en quoi ce que nous en retiendrons aura à déterminer notre plus prochain avenir.

Sur le premier point, je rappelle d'abord que, dès les travaux menés en 1976, il avait été convenu qu'à mi-parcours de l'exécution du programme, il serait procédé à la réflexion à laquelle nous allons donner le départ. Il s'agissait à cette époque de tenir compte de circonstances à venir favorables ou défavorables, de déséquilibres que le temps aurait fait apparaître ou de l'opportunité d'entreprendre, sans attendre le programme suivant, certaines actions nouvelles devenues, entre temps, opérationnelles.

Les événements nous ont amenés, dès 1977, à introduire nos premières modifications : elles correspondaient essentiellement à un rééquilibrage financier du programme en application des dispositions contenues dans le "Plan BARRE". Nous les avons qualifiées alors d'ajustements. D'autres "ajustements" de même type auront à intervenir pour intégrer au mieux le poids réel de quelques gros investissements tels Montereau, le barrage Aube, Valenton... Nous y viendrons dans un instant.

Mais notre véritable réflexion se situera ailleurs : elle visera à l'élargissement de notre doctrine et à l'intégration dans notre action de domaines dans lesquels nous n'étions pas encore présents. Quelques notes, déjà fort denses et copieuses, nous ont été fournies à ce sujet. Elles traitent toutes de questions que nous connaissons déjà, que nous avons plusieurs fois évoquées, mais dont nous avons jusqu'ici laissé les véritables réponses en suspens. Il s'agit, par exemple, pour la pollution :

- du remplissage des stations d'épuration, des réseaux pluviaux, des déversoirs d'orage, c'est-à-dire de sujets qui ne pourront plus rester trop longtemps encore en l'état où nous les connaissons sans compromettre l'efficacité de la lutte que nous menons contre la pollution ;
- des modalités d'une politique d'aide aux petites communes que nous incitons, sans leur en donner les moyens jusqu'ici, à se préoccuper de développer chez elles l'assainissement individuel de préférence au collectif ;
- de la création d'un nouveau paramètre "Azote" qui permettrait d'engager la lutte contre la présence de l'ammonium dans les eaux superficielles et des nitrates dans les nappes.

Il s'agit pareillement, pour la ressource, d'autres actions essentielles :

- l'élimination des micro-polluants dans les filières de traitement des eaux de rivière ;
- l'amélioration de la sécurité dans la distribution ;
- la lutte contre le gaspillage.

Voilà pour la première série de nos réflexions. Je pourrais y ajouter, dans la même perspective, la mission qui vient d'être donnée au Président LALLOY, dans le cadre du Comité de Bassin, pour faire avancer notre doctrine "Eaux superficielles - Eaux souterraines" dans l'alimentation des communes. Vous mesurez l'ampleur des tâches qui sont devant nous et il ne sera pas trop des mois qui viennent pour débayer le chemin. Selon quelle méthode ? Je propose bien entendu que les propositions de nos techniciens soient étudiées pendant tout le temps qu'il faudra en Commission, mais je souhaiterais que le travail de nos propres Commissions soit commun avec celles du Comité de Bassin. L'instance d'examen serait ainsi plus large, elle permettrait des confrontations plus riches et, par conséquent, une meilleure préparation des décisions que nous aurons à prendre. Pour les sujets les plus faciles, ces décisions pourraient se situer sans doute dans la dernière partie de l'année.

J'en viens au second point important de notre ordre du jour : le rapport de l'Inspection des Finances. Chacun de nous, j'en suis sûr, en a pris connaissance avec le plus grand intérêt. Notre dossier comporte, sur ce chapitre aussi, plusieurs notes qui nous en ont permis la meilleure approche. Je laisserai à notre Rapporteur -M. VERNY- le soin de nous exposer les principales recommandations de la mission et les propositions de notre Commission qui y font suite. J'évoquerai cependant le contenu des trois premières pages, intitulées "résumé et conclusions", afin de relever ce que comporte d'approbateur ou de critique le jugement porté sur le fonctionnement de notre institution et de tracer ainsi à notre usage, à partir du constat de nos mérites et de nos insuffisances, ce que devra être, dans le domaine du fonctionnement aussi, notre réflexion sur l'avenir. Tout tient d'ailleurs dans la dernière phrase de ces trois pages : par quelles mesures de redressement passer d'un "certain succès" à un "succès certain" ?

Certain succès ? Nous avons su nous faire accepter sans heur majeur par l'ensemble de nos partenaires, élus, industriels, usagers de toutes sortes administrateurs... Nous avons eu le mérite d'éviter la tentation de la technocratie et d'esquisser par la concertation permanente une politique "d'auto-gestion". Nous avons su disposer avec bonheur de la force de frappe dont la loi nous a dotés : le fonds commun des redevances. Aussi, passé le temps de la première épreuve, convient-il de nous considérer comme des organismes dont la permanence est assurée. Dans le système administratif de notre pays, nous représentons une formule originale, efficace, désormais adoptée ; nous disposons aussi d'un personnel et d'un capital de connaissance de haute valeur technique. Dans ces conditions, pourquoi ne confierait-on pas aux Agences de nouvelles missions complémentaires à celles qu'elles exercent déjà ? Mer, air, déchets solides ?

Succès certain ? Pour l'obtenir, il faudra cependant compléter nos mérites en entreprenant plusieurs actions de redressement. Notre système financier -notre trésorerie et nos programmes- ne sont pas à l'abri d'un déséquilibre. Le taux de la redevance n'est pas à un niveau dissuasif : l'assiette est complexe, souvent injuste et l'absence de contrôle systématique permet la fraude, parfois d'une grande ampleur, qu'il convient de réprimer par davantage de mesures de police administrative. Nos aides doivent être sélectionnées et, en favorisant les prêts plutôt que les subventions, on parviendra à mieux utiliser nos ressources du présent pour assurer celles de l'avenir.

Enfin, concernant le statut du personnel, le rapport demande plus d'intelligence : il note de graves insuffisances touchant les dispositions des contrats et les rémunérations ; il les juge très préjudiciables au bon fonctionnement des Agences en ce que, dans le cas de "Seine-Normandie" par exemple, elles aboutissent à un fort taux de rotation du personnel le plus qualifié en faveur du secteur privé.

Voilà donc encore une nouvelle série de sujets et non des moindres auxquels nous sommes conviés à réfléchir pour 1978. Il ne s'agit de rien d'autre que de perfectionner les outils dont nous disposons pour les rendre aptes à mieux dominer toutes les situations. Bien sûr, depuis l'époque -qui n'est déjà plus toute proche- où se déroulait l'inspection, nous n'avons pas perdu notre temps : nous avons, sur plusieurs points déjà, engagé la réflexion et apporté des corrections. M. VALIRON nous dira cette fois encore où nous en sommes et il nous fera dans un instant des propositions de travail. Pour ma part, s'il me revient de conclure à mon tour sur les conclusions de ce rapport, je dirai qu'au terme d'un examen long et perspicace, effectué documents en main et sur le tas, la mission a porté, sur le système des Agences et sur la manière dont au cours des dix premières années il a été mis en oeuvre, un regard de sympathie et d'approbation. Les critiques qui ont été faites, même si l'on peut noter des erreurs d'éclairage, sont pertinentes : elles ne s'adressent pas qu'à nous et celles qui nous concernent

seront examinées avec le plus grand soin, comme il se doit. Elles s'adressent aussi, parfois, à ceux qui ont à nous juger et à nous conduire à l'échelon des différents tutelles et contrôles qui s'exercent sur nous. Je souhaite naturellement qu'à ce niveau aussi, les conclusions de ce rapport soient retenues et que l'on comprenne mieux qu'il n'a été fait dans certains cas les soucis qui nous guident. Je pense tout spécialement aux discussions que nous avons en permanence avec le Ministère des Finances et qui s'attardent, bien que portant sur des sujets essentiels...

Adaptation de notre programme, perfectionnement de nos outils : deux tâches qui vont marquer pour nous une année que nous allons pouvoir consacrer à une meilleure prise de conscience de ce que nous sommes dans le but de recueillir le plus complètement possible le fruit de nos études et de notre expérience. Je ne doute pas que le travail que nous accomplirons en 1978 ne laisse sa trace profonde dans la vie de l'Agence.

°°

Encore un mot avant d'entrer dans notre ordre du jour. Je me réjouis de l'occasion qui nous sera donnée tout à l'heure de recevoir parmi nous pour le déjeuner, à l'Hôtel de Noirmoutiers, le Ministre de l'Environnement du VENEZUELA, M. GABALDON, accompagné de deux de ses collaborateurs. M. GABALDON avait exprimé le désir de connaître ce que sont les organismes de Bassin en France ; il les verra sur le vif à l'issue d'une séance de notre Conseil en s'entretenant directement avec les Administrateurs.

°°

Le Président passe ensuite aux différents points de l'ordre du jour.

I - Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 Novembre 1977

Le Président, après avoir rappelé les modifications incluses dans le dossier, invite les membres du Conseil à présenter leurs observations.

M. RICHARD fait remarquer qu'à la page 6, paragraphe 3, il est fait allusion au Président du C.N.P.F., alors qu'en fait il s'agit du Président de la Commission "Eau" du C.N.P.F.

Aucune autre observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 30 Novembre 1977 est adopté à l'unanimité.

(Délibération n° 78-1).

II - Premières réflexions sur les modifications du IIIème Programme d'intervention 1977-1981

M. VALIRON présente les premières réflexions inspirées par les modifications du IIIème Programme. Il rappelle que le point financier de ce programme devra être fait au milieu de 1978 et indique l'état d'avancement des projets

contenus dans le programme : ainsi pour le barrage Aube, la Déclaration d'Utilité Publique a été obtenue. Au contraire, l'opération Montereau marque le pas. De même, en ce qui concerne le programme pollution, le programme Valenton a pris un retard important.

Il propose que toutes ces réflexions sur les modifications du IIIème Programme soient renvoyées pour être examinées plus en détail devant les Commissions communes du Comité et du Conseil.

A la suite d'une question de M. LANIER, des éclaircissements sont apportés sur le retard pris par l'opération Valenton, notamment par M. VALIRON, M. DELATRONCHETTE et M. VINCENT. De ceci, il ressort que ces retards proviennent des difficultés de nouer les rapports financiers entre les différents partenaires. Cependant, ces difficultés devraient être aplanies, car toutes les parties prenantes sont conscientes de l'intérêt pour tous de cette réalisation.

M. PINOIT fait ensuite un exposé sur les problèmes d'assainissement. Il dresse le bilan du fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement et en conclue que dans un certain nombre de cas, il serait préférable de réaliser un assainissement individuel et que dans les autres, il convient de s'attacher à améliorer les conditions de leur remplissage.

M. JOURDAN se déclare tout à fait d'accord avec cette opinion. En effet, dans bien des cas, les stations d'épuration fonctionnent mal et il n'est pas logique d'investir dans des réseaux qui y amènent des effluents pour un rendement dérisoire.

M. VALIRON reconnaît qu'il y a des stations peu utiles et que dans ces cas là, il ne faut pas renforcer les réseaux. Il serait préférable de faire porter l'effort sur l'assainissement individuel mais, pour cela, l'Agence devrait accorder une aide particulière. Ce point devra être tranché par le Conseil et le Comité dans le cadre de la révision du IIIème Programme.

M. RENARD favorable également à l'assainissement individuel, signale qu'un groupe de travail a été mis en place pour essayer de définir des critères en matière d'assainissement individuel. Ce groupe devrait déposer ses conclusions en Juin 1978.

M. TRUCHOT estime que le problème de l'aide à l'assainissement individuel devrait être étudié avec toutes les Agences, afin qu'elles alignent leurs politiques sur ce problème.

Un large débat s'instaure enfin sur le problème du choix entre l'assainissement individuel et l'assainissement collectif, au cours duquel cependant M. de BOURGOING et M. VINCENT s'inquiètent de la tendance trop grande à faire de l'assainissement individuel une panacée.

Enfin, M. DARGENT fait un bref exposé sur l'alimentation en eau de la Région Parisienne. Il donne un aperçu rapide sur les conclusions du Comité d'experts créé il y a un an par le Préfet de la Région d'Ile de France pour remettre à jour le schéma régional d'alimentation en eau de la région.

Pour terminer, il commente les tableaux de consommation d'eau des habitations, bureaux et écoles, qui permettent de constater l'importance du gaspillage de l'eau.

En conclusion de ce débat, le Conseil, après avoir donné un préjugé favorable aux propositions contenues dans les notes de réflexion, décide de les faire examiner par les Commissions adéquates de l'Agence et du Comité.

III - Réflexions inspirées par le rapport de M. Michel ROCARD sur l'activité des Agences

Le Président LANIER rappelle que le rapport de M. ROCARD a été examiné par la Commission des Finances du Conseil le 1er Février 1978. Il passe ensuite la parole à M. le Président VERNY pour son rapport.

M. le Président VERNY lit et commente son rapport (annexe I)

M. BADGUERAHANIAN fait remarquer que le rapport de M. Michel ROCARD est un document destiné aux Ministères des Finances et de l'Environnement. Il n'y a donc pas de raison pour que l'Agence "Seine-Normandie" s'inspire des recommandations qui y sont faites. Le processus normal est que les Ministères étudient eux-mêmes ce rapport et communiquent ensuite leurs instructions aux Agences, s'ils le jugent bon.

M. VERNY estime que s'il est bien vrai que les Ministères doivent prendre position sur ce rapport, les organismes vérifiés n'en sont pas moins destinataires.

M. TRUCHOT pense que ce rapport doit être discuté aux Conseils d'Administration des Agences de Bassin.

M. le Président BETTENCOURT se déclare satisfait de ce que M. ROCARD n'a pas remis en cause l'essentiel. Il estime son rapport intéressant et constructif, même s'il a vieilli et ne peut, compte tenu des circonstances économiques, être appliqué dans toutes ses propositions.

M. LANIER évoque la possibilité de créer une commission qui analyserait et actualiserait les idées contenues dans ce rapport.

M. VERNY estime que la création d'une telle commission n'est pas indispensable car ce travail a déjà été fait par la Commission des Finances du 1er Février. Il rappelle les principales conclusions auxquelles elle est arrivée, consistant à la réduction à un an au lieu de un an et demi pour l'allongement de la période de collecte des redevances et à l'attribution de prêts relais très bas et à court terme aux industriels.

Il propose que ces propositions soient transmises à la tutelle en insistant sur les conséquences au niveau des redevances. On attendrait de connaître la position des Pouvoirs Publics sur ce point pour inclure ces dispositions dans les modifications du IIIème Programme.

A ce propos, M. BADGUERAHANIAN attire l'attention sur le danger que ferait courir à l'industrie et à l'économie une hausse des redevances telle qu'elle est préconisée par le rapport ROCARD.

En conclusion le Conseil décide de suivre la proposition du Président VERNY et de demander au Président LANIER d'adresser au Ministère de la Culture et de l'Environnement le rapport de la Commission des Finances et de lui demander si les Pouvoirs Publics peuvent accepter les hausses de redevance qui résulteraient de la réduction à 1 an du décalage engagement/paiement.

V - Remises gracieuses

M. le Président LANIER propose de passer tout de suite à l'examen des demandes de remises gracieuses présentées par les redevables avant d'examiner le point IV de l'ordre du jour consacré à la campagne d'information.

Il passe donc la parole à M. le Président VERNY pour qu'il présente ces demandes de remises gracieuses.

M. VERNY lit et commente son rapport (annexe 2).

A propos du cas de la blanchisserie LOUESDON, M. BETTENCOURT demande si le nombre d'entreprises auquel on n'a pas réclamé de redevances est élevé.

M. VALIRON précise que ce nombre est assez élevé mais il représente une faible valeur.

La demande de remise gracieuse présentée par la blanchisserie LOUESDON est ensuite adoptée.

(Délibération n° 78-2).

Les autres demandes de remises gracieuses sont enfin accordées, conformément aux propositions de la Commission des Finances.

IV - Point de la campagne d'information

M. le Président LANIER déclare :

Nous avons déjà beaucoup parlé de cette campagne 1978, notamment au cours de notre Conseil du 30 Novembre. Vous avez trouvé aujourd'hui encore dans votre dossier une note fort complète, récapitulant :

- *le contenu et les résultats de la première campagne 1977 : vous vous souvenez de son personnage central, le bonhomme "Léonard", dont les sondages ont montré qu'il commençait à prendre vie dans l'opinion ;*
- *le contenu, le coût et les modalités de financement de la deuxième campagne, ainsi que les conditions dans lesquelles elle a été définitivement arrêtée.*

Je rappelle que le maître d'ouvrage est désormais le Cabinet du Ministre de l'Environnement et qu'avec l'accord de la Conférence des Présidents à Douai le 5 Décembre, dix petits films de 30" ont été commandés à la Société YOUNG et RUBICAM pour passer à la télévision parmi les messages publicitaires à partir du 16 Janvier et jusqu'en Mars.

Vous avez, je crois, reçu, envoyé par M. le Ministre BETTENCOURT, le calendrier de ces émissions et, j'aurai moi-même l'occasion tout à l'heure de vous faire assister à la projection des films. Vous aurez même droit à un onzième film, celui de la Chambre Syndicale d'Hygiène de France, dont je vous ai parlé plusieurs fois et qui, finalement, a pu être lui aussi réalisé.

La note qui figure à votre dossier parle également d'actions régionales, confiées à la charge de chacune des Agences pour un montant de 100 000 F par Agence. Notre idée, à "Seine-Normandie", est d'utiliser cet argent pour fabriquer un numéro spécial du Bulletin "Seine-Normandie" en bandes dessinées qui reprendrait à la fois, dans une première partie, des images de Léonard, c'est-à-dire l'héritage de la SODEL et, dans une deuxième partie, les images de YOUNG et RUBICAM complétées par des textes d'information se rapportant aux programmes de l'Agence. De la sorte, nous conserverions dans un document imprimé et dans le style de la bande dessinée le souvenir et l'apport de nos deux campagnes successives. Nous pensons à un tirage de 30 000 exemplaires, permettant une diffusion qui viendrait soutenir l'action que nous menons en milieu scolaire.

La diffusion au niveau des départements où se développe la campagne scolaire justifierait un apport à leur profit de numéros gratuits de ce bulletin conduisant à une intervention financière de l'Agence d'environ 100 000 F.

Bien entendu, il appartiendra à nos deux Commissions de l'Information -celle de l'Agence et celle du Comité de Bassin- de mettre au point l'opération. Je leur fais confiance pour cela : je sais qu'elles doivent se réunir à cet effet dans très peu de jours. Elles n'ont pu le faire, comme leurs Présidents l'auraient souhaité, avant le Conseil. Bien sûr, tous ceux qui, parmi nous, sont intéressés par ces actions d'information pourront assister à la réunion. La date prévue est, je crois, celle du 10 Février, à 10 heures.

Enfin, en invitant les Administrateurs à assister immédiatement à la projection des spots programmés à la Télévision, le Président lève la séance à 12 heures.



D E I B E R A T I O N S

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FEVRIER 1978

Délibération n° 78-1 du 7 Février 1978
portant approbation
du Procès-Verbal de la réunion du 30 Novembre 1977

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie", après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30 Novembre 1977, compte tenu de la refonte des délibérations y annexées.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FEVRIER 1978

DELIBERATION N° 78-2 DU 7 FEVRIER 1978
portant annulation de 3 ordres de recette
(Blanchisserie R. LOUESDON)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie" ;

- Vu la demande de remise gracieuse, déposée par la Blanchisserie R. LOUESDON, se rapportant aux redevances arriérées dues pour la période antérieure au IIème Programme de l'Agence (1969, 1970, 1971) ;

- Vu la proposition du Directeur ;

- Vu l'avis favorable de l'Agent Comptable de l'Agence ;

- Considérant que la Blanchisserie R. LOUESDON est une entreprise de petite dimension pour laquelle un rappel de redevance sur huit ans constituerait une charge très importante ;

- Considérant la bonne foi du redevable ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Les ordres de recette dûs par la Blanchisserie R. LOUESDON représentant l'arriéré dû au titre des années 1969, 1970, 1971 et ayant fait l'objet des titres n° 12 500, 12 509, 12 517 d'un montant total de 1 650 F, sont annulés.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER

A N N E X E S

RAPPORT DE M. VERNY
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Votre Commission des Finances s'est réunie le premier février 1978 pour examiner le rapport présenté par l'Inspection Générale des Finances en conclusion de son enquête sur les Agences Financières de Bassin. Il était en effet intéressant d'en tirer des réflexions utiles au moment où le Conseil se préoccupe de remanier son IIIe Programme d'intervention.

Ce rapport regroupe les observations faites à l'occasion de l'inspection, des 6 Agences menée en 1975-1976 et qui a essentiellement porté sur la façon dont les Agences interviennent, tant pour l'établissement de leurs programmes, que pour la collecte des redevances et l'attribution des aides ; il constitue ainsi une étude du mode opératoire de ces organismes et suggère des modifications importantes tant dans l'établissement des programmes que dans la conduite de la politique des aides et des redevances.

Cette étude part de deux données qui nous sont familières :

- Qui pollue, paie.
- Qui paie doit être taxé à un taux tel qu'il soit dissuadé de polluer.

Sur cette base est construit un raisonnement rigoureux-

.../...

ment logique et parfaitement démonstratif que l'on peut ainsi résumer :

Si les redevances , notamment celles de pollution, doivent être incitatives pour respecter le principe pollueur-payeur , elles doivent être sensiblement augmentées.

Si les redevances sont augmentées, il est possible sur la durée d'un programme d'équilibrer, non les paiements , mais les engagements avec les Recettes de l'Agence.

Si un tel équilibre est réalisé , le Fonds de roulement et la Trésorerie augmentent et cette abondance de disponibilités loin d'être malsaine témoigne d'une gestion efficace des agences dans un rigoureux équilibre financier.

D'autres conséquences sont subsidiairement tirées de ces prémices. Je citerai parmi les principales la sélection des aides pour favoriser notamment les techniques propres et les objectifs de qualité , la recherche de l'équité en favorisant la mesure au détriment des méthodes forfaitaires. .

En reprenant ces différents points votre Commission a examiné successivement les propositions concernant l'établissement des programmes , puis la politique de calcul des redevances et des aides.

x

x x

.../...

Sur le premier point , elle a constaté que la politique, de plafonnement des engagements menée depuis près de deux ans à chacune des commissions d'aides, garantissait largement contre les risques de cessation des paiements redoutés par le rapport. Dans ces conditions , un risque de déséquilibre ne peut plus provenir que d'une réduction du délai entre engagement et paiement , dans le cas où celui-ci deviendrait inférieur à la moyenne de un an et demi utilisé pour l'établissement de nos programmes.

Elle a noté que le souhait d'une redevance incitative à 100 % était incontestable sur le plan théorique, mais qu'il conduirait dans la pratique à des taux difficiles à faire voter et probablement inacceptables par les Pouvoirs Publics . Le rapport pose ainsi le traditionnel mais toujours redoutable problème du techniquement possible et du politiquement souhaitable. On peut se demander d'ailleurs s'il n'y a pas une certaine contradiction dans ce rapport dont je viens de rappeler les orientations rigoureuses, mais qui comporte aussi, sous la plume d'un homme parfaitement averti, un discret hommage à ce qu'il appelle une " esquisse " d'autogestion et où il voit la clé du succès de la politique de l'eau.

Le souci d'autogestion c'est-à-dire celui de progresser sans heurts et d'associer étroitement les intéressés à l'élaboration de la décision conduit nécessairement à une certaine modération, à tout le moins à une grande progressivité dans le soutien de la rigueur des principes.

Aussi votre Commission a-t-elle estimé qu'elle ne pouvait pas s'engager quelles qu'en soient les justifications dans la

.../...

recherche radicale d'un équilibre du programme au niveau des engagements et des recettes, mais que la fixation à un an au lieu de un an et demi de l'allongement de la période de collecte des redevances pouvait par contre être retenue. Les avantages d'une telle disposition sont en effet les suivants :

- ° Pression réduite sur les redevances qui n'augmenteraient de ce fait que de 8,5 % l'an ou de 4 % environ sur deux ans.
- ° suppression des problèmes de trésorerie négative à condition que cette hausse ne conduise pas à un accroissement du programme.
- ° sécurité apportée par un fonds de roulement fortement accru.
- ° suppression totale du risque d'emballlement sous réserve de vérifier que le décalage engagement-paiement ne peut jamais être physiquement inférieur à un an.

L'inconvénient psychologique (que nous avons naguère souvent évoqué dans cette enceinte) du gonflement de la trésorerie pourrait en outre être évité en l'utilisant sous forme de prêts-relais à des taux modérés et à court terme, apportés aux industriels, dans l'attente des prêts qu'ils obtiennent de leurs banquiers à des taux qui sont bien entendu ceux du marché.

Sur ce point la Commission a jugé que cette intervention nouvelle pour intéressante qu'elle soit devait faire l'objet d'une étude sérieuse et d'une proposition précise qui serait soumise à la Tutelle.

.../...

Après une large discussion votre Commission s'est montrée d'accord pour proposer au Conseil de retenir cette nouvelle règle de calcul des programmes à l'occasion de la prochaine révision sous la condition préalable que les Pouvoirs Publics examinent les conséquences de cette modification et les jugent acceptables dans le cadre de leur politique générale. Il convient, en effet, de souligner ici que le rapport de l'Inspection Générale des Finances repose sur des constatations datant de deux ou trois ans, c'est-à-dire d'une époque où le contexte économique était plus favorable et où la fixation des prix et tarifs mobilisait moins de vigilante attention.

Quoi qu'il en soit, dans l'hypothèse que je viens d'évoquer, le taux de la redevance pollution qui devra déjà être porté en 1979 à II, 5 F passerait à près de 12, 50 F à comparer aux 9, 45 F actuels.

x

x x

Sur les autres suggestions concernant l'établissement des redevances et des aides, la Commission a remarqué que certaines de celles-ci étaient déjà dépassées en raison des dispositions mises en place par l'Agence. C'est le cas en particulier de l'extension donnée aux mesures et aux contrôles internes; il a été convenu qu'un rapport sur l'état d'avancement des résultats obtenus sur ce point serait présenté prochainement aux Commissions spécialisées. Si les sanctions

.../...

à infliger aux fraudeurs ont recueilli l'accord de votre Commission, celle-ci a été plus réservée sur la possibilité effective d'obtenir des renseignements provenant des services fiscaux qui sont en principe d'ailleurs tenus au secret. Elle a également estimé que si la révision en hausse des barèmes forfaitaires était souhaitable, leur suppression pure et simple n'était pas envisageable. Il s'agit d'ailleurs d'un problème dépassé sur le plan de l'équité puisqu'on s'achemine vers la généralisation des mesures faites chaque année ou des forfaits personnalisés après mesure.

En ce qui touche la politique d'aides, la Commission s'est montrée favorable à un encouragement à apporter aux procédés de " fabrication propre ". Elle propose en conséquence au Conseil que les aides accrues pour ce type d'intervention qui sont prévues dans la modification du IIIe programme soient appliquées dès 1978. Elle s'est déclarée également favorable à une extension des aides en prêt aux industriels, sa suggestion concernant l'utilisation de la trésorerie indiquée plus haut allant d'ailleurs dans ce sens.

Pour l'attribution des aides aux fonctionnements des ouvrages, elle a noté la concordance des règles déjà fixées par le Conseil avec ce souhait.

Enfin, la nécessité de sélection des aides, a rencontré aussi son accord. Elle a remarqué que cette sélection a déjà été mise en oeuvre par la Commission des aides et qu'elle se développe avec la politique des objectifs de qualité qui est en cours de généralisation sur l'ensemble du bassin. Elle a noté sur ce point les inconvénients de la généralisation d'une politique de normes imposant à tous des niveaux très élevés de dépollution qui rendrait impossible une sélection;

.../...

il faudrait alors accepter de n'apporter d'aides que pour une part du coût du traitement, celui dépassant comme le rapport l'indique le coût marginal associé à la redevance. Ce système est apparu incompatible avec le niveau actuel des redevances.

x

x x

Pour terminer votre Commission a fait sienne les recommandations du rapport de l'Inspection Générale des Finances concernant le personnel. Elle a estimé qu'il convenait d'insister pour que des améliorations soient apportées aux règles de rémunération et de retraite et pour que ces nouvelles règles puissent être acceptées par le Ministère des Finances, conformément aux propositions formulées voici deux ans par le Ministère de l'Environnement.

Enfin répondant à un souhait de M. QUINTIN, notre Contrôleur financier, la Commission a constaté que si le système mis en place pour les équipes d'assistance technique était efficace il était souhaitable qu'une disposition soit prévue avec les départements concernés pour aboutir à une reconduction automatique des crédits l'année suivante sauf dénonciation préalable avant le mois d'octobre précédent.

Pour les équipes " objectifs de qualité " elle a estimé judicieuse la suggestion de les rattacher à la mission déléguée et a souhaité que le Ministère de l'Environnement donne un accord définitif

.../...

sur le partage de financement moitié-moitié avec l'Agence .

Voici, Monsieur le Président , mes chers Collègues ,
les réflexions qu'ont inspiré à votre Commission des Finances le rapport
très dense de l'Inspection Générale des Finances et les conclusions
qu'elle vous propose d'en tirer.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 FÉVRIER 1978

QUESTION N°5

REMISES GRACIEUSES

RAPPORT DE M. LE TRÉSORIER PAYEUR GÉNÉRAL VERNY

Les membres du Conseil connaissent bien maintenant la procédure d'instruction suivie pour l'examen des demandes de remises gracieuses présentées par les redevables lorsque leur sont appliquées des pénalités pour retard de paiement. Notre dossier d'aujourd'hui comporte un grand nombre de ces demandes, classées en 3 catégories :

- celles qui relèvent de la décision de l'Agent comptable (inférieures à 1 000 F) et du Directeur de l'Agence (inférieures à 2 000 F) ;
- celles qui relèvent de la décision de votre Commission des Finances (inférieures à 4 000 F) ;
- celles qui relèvent de la décision du Conseil (supérieures à 4 000 F).

Les affaires de la compétence de l'Agent comptable, du Directeur et de votre Commission vous sont communiquées pour votre information. Celles de la compétence du Conseil ont été examinées en Commission et elles vont faire l'objet maintenant de mes propositions.

Toutefois, avant de vous parler des remises de ce type qui portent sur des pénalités, j'ai quelques autres affaires à vous présenter d'un type différent.

CAS DE LA BLANCHISSERIE LOUESDON

Il s'agit d'un "petit" préleveur, inconnu jusqu'en 1977 de l'Agence. Il lui a été demandé de régler rétroactivement huit années de redevances (de 1969 à 1976). La Blanchisserie a sollicité une remise gracieuse pour les trois premières années (de 1969 à 1971). Etant donné la charge non négligeable que représente pour elle le rappel de huit années de redevances, il vous est proposé d'annuler les ordres de recettes correspondant à ces trois années.

CAS DES COMMUNES DE CHAMVRES, CROTH ET MORSANG-sur-ORGE.

Il s'agit, pour ces trois Communes, de remises consécutives à l'application de l'arrêt du Conseil d'Etat dit de Villers-les-Pots, relatif, vous vous en souvenez, à la prise en compte des seules populations raccordées au réseau d'assainissement communal dans le calcul de la redevance-pollution.

Les Communes de Chamvres et de Croth ne possèdent pas de tels réseaux : il est proposé d'annuler les redevances émises pour les années 1972 à 1975, respectivement pour les sommes de 13 328,38 F et 12 970,03 F.

Pour la Commune de Morsang, le calcul des redevances émises a dû être refait : il aboutit à une diminution des sommes mises en recouvrement depuis 1969 se montant à 111 654,25 F, dont la Commune demande la remise. Il vous est proposé d'accorder cette remise qui s'accompagnera d'un échéancier de paiement contractuel pour les sommes encore dues, soit, au total, 202 399 F.

°
° °

Les demandes de remise de la compétence du Conseil en matière de pénalités peuvent se classer elles-mêmes en deux groupes :

.../.

- Groupe des Sucreries

Ce sont les onze premières affaires, pour des montants divers. Elles sont, en effet, toutes dans la même situation. Elles avaient sollicité à temps et obtenu des délais spéciaux de paiement pour faire face à une situation particulière à leur industrie ; elles ont toujours jusqu'ici payé dans les délais et, par conséquent, n'ont encouru dans le passé aucune majoration. Il vous est proposé pour chacune d'elle une remise totale.

- Autres affaires

Etablissement	Montant de la majoration	Remise proposée
CHAPAL à Montreuil s/Bois	7 008,50	4 000 F
CHAMPLAIT à Montier en Der	4 666,60	totale
A.P.C., à Rouen	339 916,89	totale
Abattoir municipal de Fécamp	8 500,60	totale

Parmi ces quatre affaires, seule celle d'A.P.C. est importante. Les difficultés que traverse cette industrie sont bien connues. Pour les redevances de l'année 1977, elle avait demandé et obtenu des délais de paiement. Elle a d'ailleurs demandé de passer à la mesure.

°
° °

Les décisions qui ont été prises aux différents niveaux de la procédure et celles qui vous sont proposées paraîtront peut-être

.../.

au Conseil un peu trop empreintes d'indulgence. La Commission a estimé :

- que, s'agissant de petites affaires avec un solde d'importance minime après remise partielle, le recouvrement des restes n'en valait souvent pas la peine ;

- que les pénalités annoncées, même suivies de remises, avaient cependant valeur d'avertissement. Bien entendu, pour l'avenir, en cas de récidive, l'attitude à observer vis-à-vis des entreprises en cause serait toute différente et le paiement de la pénalité serait exigé en totalité. Elle propose au Conseil d'adopter comme règle qu'à l'avenir il n'y aura pas de remise gracieuse si deux ont déjà été décidées et que, dès la 2ème année, la remise ne sera que partielle.

La Commission vous demande donc de la suivre dans ses propositions.